

1. **DÉSIGNATIONS SUBSTANCE/PRÉPARATION ET ENTREPRISE**

Informations sur le produit: RASCOpur SPUR, Comp. B

Utilisation recommandée:

résine à mousse d'injection en polyuréthane

Nom, adresse complète de la Société:

Rascor International SA

Wehntalerstrasse 11

CH-8165 Oberweningen / Suisse

Téléphone de la Société: +41 1 857 11 11

Téléphone d'urgence:

**Giftinformationszentrum Göttingen: +49 551/192 40**

2. **COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**Caractéristiques chimiques du produit:**

Description: composant polyol-amine pour résine à mousse polyuréthane

Mélange des substances mentionnées ci-après avec ajouts non dangereux.

Composants dangereux:

<b>N° EINECS</b>	<b>désignation</b>	<b>ident.</b>	<b>teneur-%</b>
	<b>Clauses R</b>		
202-715-5	Cyclohexyldiméthylamin		
	10-20/21/22-34-50/53	C,N	1 - 2.5

**Remarques supplémentaires:**

Textes clairs des clauses R, voir le chapitre 16.

3. **RISQUES POSSIBLES**

**Désignation des risques:** n.a.

**Précisions particulières relatives aux risques pour l'homme et l'environnement:**

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

n.a.

**Systeme de classification**

La classification correspond aux listes CE actuelles, complétée par les informations provenant de la littérature spécialisée et celles de l'entreprise.

**Informations supplémentaires:**

Il a été prouvé que le produit ne contient aucun composé organique d'halogènes (AOX), aucun nitrate, aucun composé de métaux lourds ni aucun formaldéhyde.

4. **MESURES DE PREMIER SECOURS**

**Remarques générales:**

En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'évanouissement, ne rien administrer par la bouche.

**Après inhalation:**

Mettre la personne atteinte en position de repos et la tenir au chaud. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de la respiration, entamer une procédure de respiration artificielle. En cas d'évanouissement, mettre la personne atteinte en position latérale de sécurité et appeler un médecin.

**Après contact cutané:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et imbibés. Soigneusement nettoyer la peau humectée à l'aide d'eau et de savon ou en utilisant un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants !

**Après contact oculaire:**

Enlever les lentilles de contact, tenir les paupières ouvertes et les rincer abondamment à l'eau propre du robinet au minimum pendant 10 min. Consulter un médecin.

**Après ingurgitation:**

En cas d'ingurgitation, consulter immédiatement un médecin! Tenir la personne atteinte au calme. **Ne pas** tenter de la faire vomir!

---

5. **MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIE**

**Agents d'extinction appropriés:**

mousse (résistante à l'alcool), gaz carbonique, poudre, brume pulvérisée (eau)

**Agents d'extinction non-appropriés pour des raisons de sécurité:**

jet d'eau

**Risques particuliers causés par la substance ou la préparation elle-même, ses produits de combustion ou des gaz émanant de la combustion:**

L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut provoquer des dommages graves pour la santé.

**Equipements particuliers pour la lutte anti-incendie:**

Porter des vêtements de protection. Le cas échéant, utiliser un appareil respiratoire.

**Remarques supplémentaires:**

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les canalisations.

---

6. **MESURES EN CAS DE LIBÉRATION INTEMPESTIVE**

**Mesures de protection des personnes:**

Porter des équipements de protection. Tenir à l'écart les personnes non-protégées. Respecter les instructions de sécurité (voir les chapitres 7 et 8).

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations. En cas de pollution de rivières, de lacs ou de conduites d'eaux usées, en informer les autorités responsables selon les dispositions légales régionales en vigueur.

**Procédé de nettoyage/de captage:**

Contenir le produit déversé à l'aide d'un produit absorbant non inflammable (ex. sable, terreau, kieselguhr, vermiculite) et le collecter dans les récipients prévus à cet effet selon les dispositions légales régionales en vigueur (voir le chapitre 13).

Evacuer le matériel contaminé selon les indications du point 13.

---

7. **MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

**Instructions de manipulation en sécurité:**

Stocker le produit dans des conteneurs bien fermés dans un endroit sec et frais. Ne pas manger ni boire ni fumer au travail. Pour les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8. Respecter les dispositions légales de sécurité en vigueur.

Assurer une aération/aspiration suffisante au poste de travail.

**Indications relatives à la protection anti-incendie et anti-explosion:**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

**Stockage**

**Exigences concernant les locaux et les conteneurs de stockage:**

Stocker les conteneurs fermés étanches à une température de 5°C à 30°C.

**Indications relatives au stockage commun:**

Non nécessaire.

**Autres informations sur les conditions de stockage:**

Toujours conserver le produit dans les conteneurs d'origine.  
Le protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.

**8. BARRIÈRE ANTI-EXPLOSION ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONNELS**

**Informations supplémentaires sur l'aménagement des équipements techniques:**  
aucune autre information, voir le chapitre 7

Composants présentant des valeurs limites à surveiller par rapport au poste de travail:

N° EINECS	désignation	type	valeur	unité
-----------	-------------	------	--------	-------

**Remarques supplémentaires:**

Les valeurs indiquées ont été extraites de la TRGS 900 ou TRGS 901, ou du tableau des valeurs directrices des postes de travail VCI.

**Équipement de protection personnelle****Protection respiratoire:**

Non nécessaire en cas d'aération suffisante du local.

**Protection des mains:**

gants de protection nécessaires

par ex. en caoutchouc nitrile ou caoutchouc butyle

Demander le temps de perméation exacte auprès du fabricant des gants de protection et le respecter.

Les surfaces de peau pouvant entrer en contact avec le produit doivent être enduites d'une crème de protection. N'appliquer en aucun cas celle-ci après un contact cutané. Respecter les indications du fabricant. Tenir compte du fait que la durée d'utilisation quotidienne réelle d'un gant de protection chimique peut être bien plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison des nombreux facteurs d'influence (par ex., la température).

**Protection oculaire:**

Porter des lunettes de protection étanches.

**Protection corporelle:**

Vêtements de protection.

**Mesures de protection et d'hygiène:**

Après un contact, soigneusement nettoyer les endroits de la peau atteints à l'aide d'eau et de savon, ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.

**9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Apparence**

**Forme** : liquide

**Couleur**: incolore

**Odeur** : aminé

**Indications relatives à la sécurité:**

	Valeur	Unité	Méthode
<b>Point d'inflammation:</b>	> 165	°C	DIN 53213
<b>Pression de vapeur:</b> à 20 °C	3	mbar	
<b>Densité:</b> à 20 °C	1.03	g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
<b>Hydrosolubilité:</b>	insoluble		
<b>Viscosité:</b> à 23 °C			DIN 53018
<b>Teneur en solvant:</b>	0	%	

Le produit n'est pas auto-inflammatoire.

Le produit ne présente aucun risque d'explosion.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Conditions à éviter:**

La stabilité est garantie par le respect des instructions de stockage et de manipulation (voir le chapitre 7).

**Substances à éviter:**

Tenir le produit à l'écart de substances fortement acides ou alcalines ainsi que d'oxydants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**Produits de décomposition dangereux:**

Sous une température élevée, des produits de décomposition dangereux tels que le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, des fumées et des oxydes nitriques.

---

11. **INDICATIONS SUR LA TOXICOLOGIE**

**Toxicité aiguë:**

**Valeurs LD/LC50 pertinentes pour le classement:**

N-Cyclohexyldiméthylamin

oral/LD50: 425 mg/kg (rat)

dermal/LD50: 400-2000 mg/kg (rat)

inhalativ/LC50/4h: 4,4mg/l (rabbit)

Effet irritant primaire :

**sur la peau :** aucun effet irritant

**sur les yeux :** aucun effet irritant

**sensibilisation :** aucun effet sensibilisateur n'est connu

**Remarques générales**

Le produit n'a pas été contrôlé comme tel. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive CE 1999/45/CE) et en fonction des risques toxicologiques (détails dans les chapitres 2 et 15).

---

12. **INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Ne pas laisser le produit s'écouler dans les canalisations.

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive sur les préparations (1999/45/CE) et est classée en fonction de ses caractéristiques écotoxiques.

Voir les indications détaillées des chapitres 2 et 15.

**Aquatic toxicity:**

N-Cyclohexyldiméthylamin

Bacteriaceae/EC/LC50/17h: 209 mg/l

Daphnia/EC/LC50/48h: 75 mg/l

Cyanophyta/LC50/72h: 0,31 mg/l

Pisces (Leuciscus idus)/LC50/96h: 22-46 mg/l

---

13. **INDICATIONS RELATIVES À L'ÉVACUATION**

**Produit**

**Recommandation:**

Le produit ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser le produit dans les canalisations.

Mélanger les composants individuels qui ne sont plus utilisables dans les proportions spécifiées et les laisser durcir.

Evacuation dans le respect des dispositions légales en vigueur.

**Catalogue européen des déchets**

Effectuer l'assignation des numéros clé de déchet selon la directive CED.

Ex. : n° CED 070208 (autres résidus de réactions et de distillation)

**Emballages non nettoyés**

**Recommandation:**

Evacuation selon les dispositions légales en vigueur. Les emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale et peuvent être recyclés après un nettoyage adéquat.

---

14. **INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon les règlements internationaux (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

---

15. **RÈGLEMENT**

Identification selon la Directive UE 1999/45/CE

Lettre d'identification et désignation des risques du produit:

n.a.

contenant

n.a.

**Clauses R:**

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Clauses S:**

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations:

n.a.

Règlement national

Classification selon VbF: n.a.

Procédure technique air:

Classe I: 0 % II: 0 % III: 1 %

Classe de risque pour l'eau: 2

(règle de mélange selon l'annexe 4 de VwVwS)

Indications relatives à la directive VOC:

VOC(g/l) DIN ISO 11890: 0.000

VOC(g/l) ASTM D-3960-1: 1025.102

---

16. **AUTRES INDICATIONS**

**Clauses R avec indice(s) correspondant(s) selon le chapitre 2:**

10 Inflammable.

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Autres informations**

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances.

Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques du produit et ne créent aucune relation de droit contractuel.

GISCODE PU 40

---